

Note aux candidats Épreuves d'admission du CRPE 2019

1°- Mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat
(présentation : 20 minutes, entretien : 40 minutes)

LA PAGE DE GARDE DU DOSSIER EST A TÉLÉCHARGER SUR L'APPLICATION CYCLADES DANS L'ESPACE « CANDIDAT »

L'épreuve est notée sur 60 points (20 points pour la présentation du dossier, 40 points pour l'entretien avec le jury).

Cette épreuve vise à évaluer les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat dans un domaine d'enseignement relevant des missions ou des programmes de l'école élémentaire ou de l'école maternelle choisi au moment de l'inscription.

Elle comporte la présentation du dossier par le candidat et un entretien avec le jury portant d'une part sur le dossier et sa présentation, et d'autre part sur un élargissement dans le domaine considéré.

a) La rédaction préalable d'un dossier

Le candidat, lors de son inscription, a choisi un des sept domaines qui lui étaient proposés : sciences et technologies, histoire, géographie, histoire des arts, arts visuels, éducation musicale, enseignement moral et civique.

Entre le **6 mai 2019**, date de publication envisagée des résultats d'admissibilité et au plus tard le 14 mai 2019, le candidat admissible adresse, en recommandé simple, un dossier de **10 pages maximum**, en 4 exemplaires au service des examens et concours. Ce dossier pourra être accompagné - le cas échéant - d'un support numérique (**1 seule clé USB**).

Le dossier papier devra se présenter de la manière suivante :

- ⑩ page de garde : à télécharger dans l'espace candidat, rubrique « formulaire » et à compléter pour le domaine choisi à l'inscription, (la page de garde n'est pas comprise dans la pagination),
- ⑩ partie 1 : synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu,
- ⑩ partie 2 : description d'une séquence pédagogique

NB : hors pagination

- ⑩ pourra être jointe une bibliographie relative à la thématique développée,
- ⑩ devra être joint le sommaire des fichiers figurant sur la clé USB éventuellement fournie.

Les illustrations contenues sur le support numérique ne devront porter que sur la description d'une séquence pédagogique en lien avec le sujet.

Aucune annexe papier ne peut être prise en compte. Seules les annexes en version numérique sont autorisées.

Le dossier, rédigé en recto simple, doit être relié, dactylographié en Arial 11, interligne simple, sur papier format 21 x 29,7 cm en respectant la mise en page suivante :

- ⑩ marges (droite et gauche) : 2,5 cm
- ⑩ entête et pied de page : 1,25 cm

- ⑩ sans retrait en début de paragraphe
- ⑩ pagination du dossier

Dans la mesure où un support numérique est fourni :

La clé USB comprendra **obligatoirement** :

- * le dossier correspondant au dossier format papier
- * le (ou les) document(s) **audio, vidéo et textuels, illustratifs de la séquence proposée**
- * le support de présentation, type diaporama (le cas échéant)

Le candidat :

- * devra enregistrer l'ensemble des documents **sous format PDF, hors diaporama**
- * apportera tout le matériel nécessaire à sa prestation. La responsabilité de l'utilisation et de la bonne marche du matériel lui incombe. Il n'est fourni par les organisateurs du concours que l'accès à un branchement électrique usuel.

b) L'entretien avec le jury

Le candidat n'est pas autorisé à apporter son dossier et ses notes personnelles, le jury lui remettra un des 4 exemplaires adressés au service des examens et concours.

2°- Epreuve orale : entretien à partir d'un dossier

(préparation : 3 heures, entretien : 1h15)

L'épreuve est notée sur 100 points (40 points pour la première partie, 60 points pour la deuxième dont 20 points pour l'exposé et 40 points pour l'entretien).

Pour l'ensemble de l'épreuve orale n°2, le candidat prépare pendant trois heures les deux sujets remis (APSA et dossier de 5 pages).

La première partie permet d'évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive ainsi que sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire. La deuxième partie vise à apprécier les connaissances du candidat sur le système éducatif français.

a) Première partie (exposé : 10 minutes, entretien : 20 minutes)

Pour la première partie, le candidat se voit proposer un sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique praticable à l'école élémentaire ou au domaine des activités physiques et expériences corporelles réalisables à l'école maternelle.

Les sujets proposés pour la première partie (EPS) se rapportent :

- ⑩ soit à la progression au sein d'un cycle d'activités portant sur l'APSA ou la pratique physique et corporelle considérée,
- ⑩ soit à une situation d'apprentissage adossée au développement d'une compétence motrice relative à cette même APSA ou pratique physique et corporelle.

L'interrogation des candidats portera donc sur l'acquisition des compétences attendues par les programmes aux trois cycles de l'école primaire dans les activités physiques, sportives et artistiques suivantes :

Compétence 1 : activités athlétiques

Compétence 2 : activités aquatiques

Compétence 3 : jeux et sports collectifs

Compétence 4 : danse

b) Deuxième partie (exposé : 15 minutes, entretien 30 minutes)

Pour la deuxième partie, le jury propose au candidat, un dossier de 5 pages qui porte sur une situation professionnelle propre au fonctionnement de l'école primaire.

A partir de ce dossier, le candidat réalise un exposé de 15 minutes au maximum qui est suivi d'un entretien de 30 minutes avec le jury.

Au terme de l'épreuve, le candidat donne aux examinateurs ses brouillons ainsi que les sujets sur lesquels il a composé.